



ARRETE DU MAIRE N°11/2026
PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE LORS DU CARNAVAL

Monsieur le Maire de Salinelles (Gard),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, L 2214-4 et L 2122-24 ;

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L 3331-1, L 3334-2, L 3335-1, L 3335-4, L 3342-1 et L 3353-3 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°30-2020-199-001 du 17 juillet 2020 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département du Gard,

Considérant la demande, en date du 23 Mars 2026, par laquelle Monsieur Eric FROMAGET, Président de l'Association Jeux d'enfants, sollicite l'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson dans le parc du château en vue d'y organiser le CARNAVAL qui se tiendra le Samedi 28 Mars 2026.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Eric FROMAGET, Président de l'Association Jeux d'enfants, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire du troisième groupe à l'occasion du marché du CARNAVAL le :
Samedi 28 Mars 2026 de 15h30 à 18h30.

Article 2 : Le débit de boissons sera soumis aux horaires suivants : de 15h30 à 18h30.

Article 3 : Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes 1 et 3 tel que définit l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique, c'est-à-dire les boissons sans alcool et les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels.

Article 3 : Le demandeur s'engage à respecter les dispositions du code de la santé publique relatives aux nuisances sonores et les zones protégées définies par l'arrêté préfectoral susvisé. L'organisateur veillera à faire respecter la législation en vigueur concernant la protection des mineurs.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur Eric FROMAGET, Président de l'Association Jeux d'enfants, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent.



Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant la communauté de brigades de gendarmeries de Sommières- Calvisson,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre d'Incendie et de Secours de Sommières,
- Monsieur Eric FROMAGET, Président de l'Association Jeux d'enfants.

En mairie de Salinelles, le 24/03/2026

Le Maire,
M. Marc LARROQUE



Notifié le : 25/03/2026

Monsieur Eric FROMAGET, Président de l'Association Jeux d'enfants